

## Séance du 10 septembre 2018

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, FEVRE Corinne, ROUSSEAU François, BALLOT Emmanuelle, LAPLACE Jean-Louis, VIELLARD Benoit, BUCHAILLOT Thierry, PRUNEAUX Andrée, LABOUROT Céline, PESENTI Bruno  
Didier BAUDARD a donné procuration à François SERRUROT  
Absent excusé : Yves HUMBLLOT  
Absente : Audrey GAUTHIER

### RESILIATION BAIL LOGEMENT COMMUNAL :

Suite à la demande du locataire, le Conseil Municipal décide de résilier le bail de location du logement communal, 18 Route Nationale, au 30 septembre 2018.

### RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire rappelle :

- D'une part que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

- D'autre part, que le délégataire doit communiquer à la collectivité un rapport d'activité sur l'exploitation des services dont il a la délégation avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit l'exercice concerné. Conformément à ces dispositions, la société SOGEDO a adressé à la commune le rapport 2017 relatif au service d'assainissement dans les délais réglementaires.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services.

Après présentation de ces rapports, le Conseil Municipal :

- ✓ Adopte le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la commune de PARCEY.
- ✓ Prend acte du rapport 2017 présenté par le délégataire SOGEDO.

Vote : 1 abstention, 11 voix pour

### QUESTIONS DIVERSES :

- Dégrilleur rue du camping : Une solution est à l'étude pour enrayer les problèmes de bruit et d'odeurs gênants pour le voisinage
- La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'effectif, en hausse, est de 100 élèves.
- Salles des fêtes :
  - ✓ Les travaux d'isolation du plafond débuteront le 17 septembre
  - ✓ Le contrat de location a été remis à jour.
  - ✓ Diverses fournitures d'entretien ont été commandées.
- Motovirade 2018 : Les motos seront de passage dans la commune le 30 septembre entre 16 H 00 et 16 H 50.
- La vente de brioches au profit de l'APEI aura lieu du 1<sup>er</sup> au 7 octobre.
- Le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. La commune recrutera 2 agents recenseurs pour effectuer cette enquête.

Séance levée à 22h15

LE MAIRE  
Jean-Pierre FAIVRE